

2022
VERSION 1.0

Le présent document concerne les résidents qui commencent leur formation à compter du 1^{er} juillet 2022.

DÉFINITION

La dermatologie est la discipline médicale qui s'intéresse à la science et à l'étude de la santé et des affections de la peau, des cheveux, des ongles, des autres annexes cutanées et des muqueuses ainsi qu'à leur prise en charge clinique.

PRATIQUE EN DERMATOLOGIE

Les dermatologues prodiguent des soins à des patients atteints d'un vaste éventail d'affections cutanées congénitales ou acquises¹. Ils traitent des patients de tous âges, du nouveau-né à la personne âgée, et ils effectuent des évaluations et des consultations prénatales.

Les dermatologues évaluent et diagnostiquent les affections aiguës et chroniques, y compris les cas urgents ou nécessitant une intervention rapide. Ils évaluent visuellement la morphologie et la distribution des lésions cutanées, et ils utilisent au besoin des techniques d'examen spéciales, comme la dermoscopie et la lampe de Wood. Ils réalisent des examens diagnostiques, y compris les biopsies, et en interprètent les résultats, en plus d'assurer la prise en charge médicale immédiate et à long terme ainsi que la surveillance de l'affection des patients. La prise en charge englobe la consultation, l'éducation, les traitements topiques, les traitements systémiques (agents pharmacologiques ou biologiques), les traitements physiques comme la photothérapie et la thérapie photodynamique, et les interventions. Les dermatologues pratiquent les interventions suivantes, entre autres : débridement de plaie, incision et drainage, mise à plat, excision elliptique et excision locale large, électrodessiccation et curetage, traitement au laser et cryothérapie.

Les caractéristiques démographiques de la population et la prévalence des affections cutanées définissent le lieu de pratique des dermatologues, qui travaillent en milieu universitaire ou communautaire. Leur pratique peut inclure des consultations auprès de patients en clinique externe ou dans des unités d'hospitalisation. Les dermatologues fournissent aussi des soins à l'aide de diverses technologies permettant de joindre des patients en régions éloignées.

Il arrive que les dermatologues consultent des dermatopathologistes, des dermatologues ayant une expertise particulière ou d'autres professionnels de la santé pour prendre des décisions concernant la prise en charge des patients. Ils peuvent recommander des traitements aux patients ou les orienter vers d'autres spécialistes ayant une expertise

¹ Dans ce document, l'adjectif « cutané » fait référence à la peau, aux cheveux, aux ongles, aux annexes cutanées et aux muqueuses.

médicale, chirurgicale ou radiologique pour l'obtention d'un diagnostic plus précis ou une prise en charge mieux adaptée. Les dermatologues collaborent efficacement avec le médecin de première ligne du patient pour assurer la continuité des soins.

L'évolution des soins dermatologiques a entraîné une spécialisation au sein de la discipline. Ainsi, certains dermatologues poursuivent une formation avancée ou concentrent leur pratique dans un domaine d'expertise particulier.

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE

Expert médical

Définition :

En tant qu'*experts médicaux*, les dermatologues assument tous les rôles CanMEDS et s'appuient sur leur savoir médical, leurs compétences cliniques et leurs valeurs professionnelles pour dispenser des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient. Pivot du référentiel CanMEDS, le rôle d'expert médical définit le champ de pratique clinique des médecins.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Exercer la médecine selon leur champ d'activité et leur expertise clinique

- 1.1. S'engager à prodiguer des soins de grande qualité aux patients
- 1.2. Intégrer les rôles CanMEDS transversaux dans leur pratique de la dermatologie
- 1.3. Appliquer les connaissances des sciences cliniques et biomédicales pertinentes à la dermatologie
 - 1.3.1. Développement embryologique de la peau
 - 1.3.1.1. Apparition d'affections et d'anomalies congénitales
 - 1.3.2. Anatomie et physiologie de la peau et changements normaux liés au vieillissement
 - 1.3.3. Phases normales et mécanismes de la cicatrisation d'une plaie
 - 1.3.4. Modes de transmission, principes et bases moléculaires de l'hérédité mendélienne et non mendélienne
 - 1.3.5. Notions de biochimie s'appliquant aux voies biochimiques perturbées en présence d'affections cutanées ainsi qu'aux voies par lesquelles une perturbation biochimique cause ou modifie une maladie cutanée
 - 1.3.6. Biologie cellulaire, y compris la signalisation cellulaire et son incidence sur la fonction cellulaire et la transformation maligne
 - 1.3.7. Fonctionnement et dysfonctionnement du système immunitaire
 - 1.3.8. Physique de la lumière et interactions de la lumière thérapeutique et naturelle avec la peau
 - 1.3.9. Effets thérapeutiques et toxiques de l'irradiation de la peau

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE (2022)

- 1.3.10. Microbiome de la peau saine et malade
- 1.3.11. Microbiologie des infections nosocomiales et acquises dans la collectivité
- 1.3.12. Prophylaxie et traitement antimicrobien, gestion de l'utilisation des antimicrobiens, prévention et contrôle des infections
- 1.3.13. Épidémiologie clinique relative aux affections cutanées
- 1.3.14. Classification morphologique des affections cutanées
- 1.3.15. Histopathologie de la peau saine et malade
- 1.3.16. Dermatopathologie et immunodermatopathologie, y compris les examens pertinents de microscopie électronique
- 1.3.17. Caractéristiques cliniques, y compris les signes et symptômes, les caractéristiques morphologiques, l'évolution naturelle et le pronostic, l'approche d'investigation et la prise en charge thérapeutique des affections cutanées des catégories suivantes :
 - 1.3.17.1. Affections des cheveux, des ongles, des muqueuses et des autres annexes cutanées
 - 1.3.17.2. Troubles génétiques et développementaux
 - 1.3.17.3. Troubles iatrogènes, y compris les réactions indésirables aux médicaments
 - 1.3.17.4. Affections cutanées inflammatoires et immunologiques
 - 1.3.17.5. Troubles métaboliques et nutritionnels
 - 1.3.17.6. Néoplasmes, proliférations et kystes de la peau
 - 1.3.17.7. Maladies professionnelles et autres problèmes de peau provoqués par des facteurs externes
 - 1.3.17.8. Troubles sensoriels et psychologiques
 - 1.3.17.9. Affections cutanées pendant la grossesse, la période néonatale et la petite enfance
 - 1.3.17.10. Infections et infestations cutanées
- 1.3.18. Manifestations cutanées de maladies systémiques
- 1.3.19. Indications, valeur potentielle, limites et contre-indications des examens suivants :
 - 1.3.19.1. Examen à la lampe de Wood
 - 1.3.19.2. Dermoscopie
 - 1.3.19.3. Méthodes d'analyse en cas d'infections et d'infestations
 - 1.3.19.4. Tests épicutanés et tests photopatch
 - 1.3.19.5. Test de dose érythémateuse minimale
- 1.3.20. Principes pharmacologiques des médicaments employés pour les traitements dermatologiques topiques et systémiques

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE (2022)

- 1.3.20.1. Mécanismes d'action
- 1.3.20.2. Voies d'administration, y compris la voie percutanée
- 1.3.20.3. Pharmacocinétique
- 1.3.20.4. Pharmacodynamique
- 1.3.20.5. Effets indésirables
- 1.3.20.6. Interactions avec d'autres médicaments
- 1.3.20.7. Posologie, y compris la modification de la dose en raison de l'âge, du poids, de la surface corporelle ou d'une altération de l'état physiopathologique, par exemple un dysfonctionnement rénal ou hépatique
- 1.3.20.8. Exigences relatives aux examens initiaux
- 1.3.20.9. Suivi thérapeutique

- 1.3.21. Soins de plaies aiguës et chroniques, y compris les indications et les contre-indications ainsi que les bienfaits et les risques
- 1.3.22. Principes des interventions thérapeutiques, notamment les mécanismes d'action, les indications, les contre-indications ainsi que les bienfaits et les risques :
 - 1.3.22.1. Cryothérapie
 - 1.3.22.2. Injections intralésionnelles
 - 1.3.22.3. Électrochirurgie
 - 1.3.22.4. Traitement au laser
 - 1.3.22.5. Photothérapie
 - 1.3.22.6. Thérapie photodynamique
 - 1.3.22.7. Radiothérapie

- 1.3.23. Principes de la chirurgie dermatologique
 - 1.3.23.1. Anatomie régionale, notamment l'emplacement des vaisseaux sanguins, des nerfs, des muscles, des tendons, des repères osseux, du drainage lymphatique et des endroits sujets aux complications
 - 1.3.23.2. Orientation optimale des plaies chirurgicales
 - 1.3.23.3. Maintien des unités esthétiques faciales
 - 1.3.23.4. Instruments chirurgicaux et matériel de suture
 - 1.3.23.5. Anesthésie locale et régionale
 - 1.3.23.6. Dispositifs et agents hémostatiques
 - 1.3.23.7. Technique aseptique et maintien d'un champ opératoire stérile
 - 1.3.23.8. Stérilisation des instruments

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE (2022)

1.3.24. Indications, techniques et complications possibles :

- 1.3.24.1. Débridement
- 1.3.24.2. Incision et drainage
- 1.3.24.3. Électrodessiccation et curetage
- 1.3.24.4. Biopsies
- 1.3.24.5. Techniques d'excision
- 1.3.24.6. Chirurgie micrographique de Mohs
- 1.3.24.7. Fermeture de plaie, y compris les greffes et les lambeaux

1.3.25. Indications, limites et complications possibles des interventions esthétiques, et attentes par rapport à leur résultat :

- 1.3.25.1. Traitements au laser et à base de lumière
- 1.3.25.2. Dermabrasion
- 1.3.25.3. Exfoliation chimique
- 1.3.25.4. Liposuccion, y compris le recours à une anesthésie locale par tumescence
- 1.3.25.5. Augmentation et réduction des tissus mous
- 1.3.25.6. Greffe de cheveux
- 1.3.25.7. Sclérothérapie
- 1.3.25.8. Injection de neuromodulateurs

1.4. Appliquer les connaissances des sciences fondamentales et cliniques qui concernent les soins médicaux aux patients de tous âges en dermatologie

- 1.4.1. Notions de physiologie et de physiopathologie qui s'appliquent aux appareils et systèmes cardiaque, vasculaire, pulmonaire, digestif, hépatobiliaire, rénal, endocrinien, nerveux, locomoteur, hématologique et immunitaire, ainsi qu'aux infections et à l'état de choc
- 1.4.2. Modalités, indications, contre-indications et risques de l'imagerie médicale
- 1.4.3. Épidémiologie, manifestations cliniques, approche d'évaluation et prise en charge des affections aiguës et chroniques courantes
- 1.4.4. Évaluation et gestion de la douleur
- 1.4.5. Principes des soins palliatifs
- 1.4.6. Questions d'ordre légal en médecine
 - 1.4.6.1. Assentiment et consentement
 - 1.4.6.2. Aptitude à prendre des décisions médicales
 - 1.4.6.3. Protection des renseignements personnels et respect de la vie privée
 - 1.4.6.4. Exigences de déclaration obligatoire

- 1.5. Réaliser des évaluations cliniques en temps utile et formuler des recommandations de manière structurée
- 1.6. S'acquitter des responsabilités professionnelles en dépit de multiples exigences concurrentes
- 1.7. Reconnaître la complexité, l'incertitude et l'ambiguïté inhérentes à l'exercice de la dermatologie, et y réagir de façon appropriée

2. Procéder à une évaluation clinique centrée sur les besoins du patient et établir un plan de prise en charge

- 2.1. Établir la priorité parmi les sujets qui devront être abordés au moment de la rencontre avec le patient
 - 2.1.1. Déterminer la gravité de l'affection et les priorités quant aux soins à prodiguer au patient
 - 2.1.2. Reconnaître les situations urgentes et y réagir
- 2.2. Obtenir l'anamnèse, procéder à l'examen physique, choisir les examens paracliniques appropriés et en interpréter les résultats aux fins de diagnostic et de traitement, de prévention de la maladie et de promotion de la santé
 - 2.2.1. Recueillir les antécédents cliniques pertinents
 - 2.2.2. Réaliser un examen physique en utilisant des techniques d'examen spéciales
 - 2.2.2.1. Diascopie
 - 2.2.2.2. Examen à la lampe de Wood
 - 2.2.2.3. Dermoscopie
 - 2.2.2.4. Recherche de signes cliniques précis, comme le signe de Nikolsky
 - 2.2.3. Classifier une lésion en fonction de sa morphologie
 - 2.2.4. Formuler un diagnostic différentiel et provisoire
 - 2.2.5. Choisir les examens paracliniques
 - 2.2.6. Réaliser des techniques diagnostiques
 - 2.2.6.1. Préparations d'hydroxyde de potassium
 - 2.2.6.2. Grattages cutanés en cas d'infections et d'infestations
 - 2.2.6.3. Trichoscopie
 - 2.2.6.4. Prélèvement par écouvillon pour analyses bactériennes, virales et fongiques
 - 2.2.7. Effectuer des tests épicutanés et photopatch et en interpréter les résultats

- 2.2.8. Mettre en corrélation les résultats d'examens, y compris ceux de dermatopathologie, et le tableau clinique
- 2.3. Établir, en partenariat avec le patient, sa famille et ses proches aidants², les objectifs de soins, y compris le ralentissement de la progression de la maladie, le soulagement des symptômes, la guérison, l'amélioration fonctionnelle et la palliation
- 2.4. Établir un plan de prise en charge centré sur le patient
 - 2.4.1. Patients ambulatoires présentant une affection cutanée aiguë ou chronique
 - 2.4.2. Patients hospitalisés présentant une affection cutanée aiguë ou chronique
 - 2.4.3. Patients devant subir une chirurgie dermatologique
 - 2.4.4. Prévention primaire et secondaire

3. Planifier et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques

- 3.1. Définir les interventions ou les traitements les plus appropriés
 - 3.1.1. Prise en charge non pharmacologique
 - 3.1.2. Prise en charge pharmacologique au moyen de traitements topiques et systémiques
 - 3.1.3. Prise en charge des plaies
 - 3.1.4. Biopsie cutanée
 - 3.1.5. Traitements
 - 3.1.5.1. Cryothérapie
 - 3.1.5.2. Injections intralésionnelles
 - 3.1.5.3. Traitement au laser
 - 3.1.5.4. Photothérapie
 - 3.1.5.5. Thérapie photodynamique
 - 3.1.6. Chirurgie dermatologique, y compris l'électrochirurgie
 - 3.1.7. Chirurgie micrographique de Mohs
 - 3.1.8. Consultation dans une autre spécialité pour une intervention chirurgicale
 - 3.1.9. Radiothérapie

² Dans ce document, l'expression « famille et proches aidants » inclut toutes les personnes qui ont une importance pour le patient d'un point de vue personnel et qui se préoccupent des soins qui lui sont prodigués, y compris, selon la situation du patient, les membres de sa famille, les partenaires, les aidants naturels, les tuteurs et les représentants légaux.

- 3.2. Obtenir et documenter un consentement libre et éclairé, en expliquant les risques et les avantages de l'intervention ou du traitement proposé, et son intérêt
- 3.3. Prioriser les interventions ou les traitements en tenant compte du degré d'urgence clinique et des ressources disponibles
- 3.4. Réaliser toute intervention avec habileté et de façon sécuritaire, en s'adaptant aux trouvailles imprévues ou aux changements du contexte clinique
 - 3.4.1. Administrer une anesthésie locale et régionale
 - 3.4.2. Préparer et maintenir un champ stérile
 - 3.4.3. Réaliser des interventions diagnostiques
 - 3.4.3.1. Biopsies cutanées par incision ou excision
 - 3.4.3.1.1. Poinçon
 - 3.4.3.1.2. Rasage
 - 3.4.3.1.3. Elliptique
 - 3.4.4. Réaliser des interventions thérapeutiques
 - 3.4.4.1. Mise à plat
 - 3.4.4.2. Débridement
 - 3.4.4.3. Injections intralésionnelles
 - 3.4.4.4. Incision et drainage
 - 3.4.4.5. Cryothérapie
 - 3.4.4.6. Électrodessication et curetage
 - 3.4.4.7. Électrochirurgie
 - 3.4.4.8. Traitement au laser
 - 3.4.4.9. Excision chirurgicale
 - 3.4.4.10. Chirurgie de l'ongle
 - 3.4.4.11. Fermeture d'une plaie par plans
 - 3.4.4.12. Greffes et lambeaux

4. Planifier la continuité des soins et, le cas échéant, des consultations en temps opportun

- 4.1. Mettre en œuvre un plan de soins centré sur le patient qui assure la continuité des soins et un suivi de l'investigation, de la réponse au traitement et des autres consultations
 - 4.1.1. Évaluer et gérer l'observance des plans de traitement
 - 4.1.2. Adapter les plans de prise en charge en fonction de la réponse au traitement et de la progression de la maladie
 - 4.1.3. Reconnaître et prendre en charge les complications des interventions et des traitements

- 4.1.4. Déterminer la nécessité et le moment d'une demande de consultation auprès d'autres spécialistes

5. Contribuer activement, à titre individuel et en tant que membre d'une équipe de soins, à l'amélioration continue de la qualité des soins et de la sécurité des patients

- 5.1. Reconnaître le préjudice pouvant résulter de la prestation des soins, y compris les événements touchant la sécurité des patients, et y remédier
- 5.2. Adopter des stratégies qui favorisent la sécurité des patients et qui tiennent compte des facteurs humains et systémiques

Communicateur

Définition :

En tant que *communicateurs*, les dermatologues développent des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants, ce qui permet l'échange d'informations essentielles à la prestation de soins de qualité.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Établir des relations professionnelles avec le patient, sa famille et ses proches aidants

- 1.1. Démontrer, lors des échanges, de l'empathie, du respect et de la compassion envers le patient, sa famille et ses proches aidants afin de favoriser leur confiance et leur autonomie
- 1.2. Optimiser l'environnement physique afin d'assurer le confort du patient et de sa famille, ainsi que le respect de leur dignité et leur vie privée, leur engagement et leur sécurité
- 1.3. Reconnaître les circonstances dans lesquelles les valeurs, les principes, les perceptions et les préférences du patient, de sa famille ou des professionnels impliqués pourraient influencer la qualité des soins, et modifier l'approche envers le patient en conséquence
 - 1.3.1. Respecter la diversité et les différences, y compris les effets de l'identité de genre, de l'orientation sexuelle, de la religion, de l'ethnicité et des croyances culturelles sur la prise de décision
- 1.4. Répondre aux comportements non verbaux d'un patient et de sa famille afin d'améliorer la communication
- 1.5. Gérer les désaccords et les conversations très émotives
- 1.6. S'adapter aux besoins et aux préférences du patient, de sa famille et de ses proches aidants, de même qu'à son état clinique en tenant compte du contexte général

- 2. Recueillir et synthétiser l'information pertinente, en tenant compte de la perspective du patient, de sa famille et de ses proches aidants**
 - 2.1. Utiliser des techniques d'entrevue centrées sur le patient afin d'obtenir l'information pertinente sur les plans biomédical et psychosocial
 - 2.2. Structurer le déroulement de la rencontre clinique et gérer le flux d'informations
 - 2.3. Obtenir et résumer toute information pertinente provenant d'autres sources que le patient, dont ses proches, avec son consentement

 - 3. Informer le patient, sa famille et ses proches aidants quant aux soins de santé qui lui sont prodigués**
 - 3.1. Fournir des informations et des explications claires, exactes et en temps opportun, et s'assurer que le patient et ses proches les ont bien comprises
 - 3.1.1. Utiliser un langage simple pour optimiser la compréhension du patient, de sa famille et de ses proches aidants
 - 3.1.2. Informer et conseiller le patient au sujet de son affection cutanée
 - 3.1.3. Fournir des ressources écrites et/ou visuelles pour compléter les informations transmises sur la santé
 - 3.2. Divulguer les événements indésirables ayant causé un préjudice au patient, à sa famille et à ses proches aidants

 - 4. Faire participer le patient, sa famille et ses proches aidants à l'élaboration d'un plan reflétant ses besoins et objectifs en matière de santé**
 - 4.1. Entretenir avec le patient, sa famille et ses proches aidants des échanges respectueux, exempts de jugements de valeur et adaptés à leur culture
 - 4.2. Aider le patient, sa famille et ses proches aidants à utiliser les technologies de l'information et de la communication en appui aux soins qui lui sont prodigués et à la gestion de sa santé
 - 4.2.1. Faciliter l'accès à des informations validées comme des ressources imprimées ou des sites Web
 - 4.2.2. Faciliter l'autogestion de la santé et la prise en charge des maladies chroniques
 - 4.3. Utiliser ses habiletés et stratégies de communication pour aider le patient, sa famille et ses proches aidants à faire des choix éclairés concernant sa santé

 - 5. Documenter l'information, en format papier et électronique, résumant la rencontre et la partager afin d'optimiser la prise de décision clinique, la sécurité des patients et le secret professionnel**
 - 5.1. Documenter la rencontre clinique avec le patient de façon précise, complète et en temps opportun, et la rendre accessible conformément à la législation et à la réglementation
 - 5.2. Communiquer efficacement lors de l'utilisation des dossiers médicaux écrits ou électroniques ou d'une autre technologie numérique
-

- 5.3. Transmettre des informations aux patients et à d'autres personnes de façon à faciliter la compréhension et à protéger le secret professionnel et la confidentialité

Collaborateur

Définition :

En tant que *collaborateurs*, les dermatologues travaillent efficacement avec d'autres professionnels de la santé pour prodiguer des soins sécuritaires et de grande qualité centrés sur le patient.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Travailler efficacement avec d'autres médecins ou professionnels de la santé

- 1.1. Établir et maintenir des relations de travail positives avec les médecins et les autres professionnels de la santé aux fins d'une pratique collaborative
- 1.2. Négocier le partage ou le chevauchement des responsabilités avec d'autres médecins et professionnels de la santé dans le contexte de soins épisodiques ou continus
 - 1.2.1. Partager l'information avec le médecin qui a demandé une consultation et d'autres médecins ou professionnels de la santé pour faciliter les soins au patient
- 1.3. Participer à une prise de décision partagée qui soit respectueuse à la fois des médecins et des autres professionnels de la santé impliqués
 - 1.3.1. Fournir de l'information pertinente aux collègues qui effectuent les interventions diagnostiques et thérapeutiques

2. Travailler avec les médecins et autres professionnels de la santé pour favoriser une compréhension mutuelle, gérer les divergences et résoudre les conflits

- 2.1. Faire preuve de respect envers les collaborateurs
- 2.2. Mettre en œuvre des stratégies afin de favoriser une compréhension mutuelle, de gérer les divergences et de résoudre les conflits dans un esprit de collaboration

3. Assurer de manière sécuritaire la transition du patient vers un autre professionnel de la santé et le transfert des soins afin d'en assurer la continuité

- 3.1. Déterminer quand effectuer un transfert des soins à un autre médecin ou professionnel de la santé
- 3.2. Effectuer un transfert sécuritaire des soins, à la fois verbalement et par écrit, durant la transition d'un patient vers un nouveau milieu, un nouveau professionnel de la santé ou une nouvelle étape de prestation des soins
 - 3.2.1. Faciliter le transfert des soins vers un médecin de première ligne ou un autre professionnel de la santé

- 3.2.2. Faciliter le transfert des soins lors de la transition du patient des soins pédiatriques aux soins adultes
- 3.2.3. Résumer toutes les particularités pertinentes du patient dans le sommaire de transfert des soins ou la demande de consultation
- 3.2.4. Fournir des recommandations concernant les résultats d'examens à venir ou les prochaines étapes de la prise en charge

Leader

Définition :

En tant que *leaders*, les dermatologues veillent à assurer l'excellence des soins, à titre de cliniciens, d'administrateurs, d'érudits ou d'enseignants et contribuent ainsi, avec d'autres intervenants, à l'évolution d'un système de santé de grande qualité.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Contribuer à l'amélioration de la prestation des soins de santé au sein des équipes, des établissements et des systèmes

- 1.1. Appliquer les principes de l'amélioration de la qualité dans le contexte des systèmes de soins aux patients
- 1.2. Contribuer à une culture favorisant la sécurité des patients
- 1.3. Analyser les événements touchant la sécurité des patients afin d'améliorer les systèmes de soins
- 1.4. Utiliser la technologie afin d'améliorer la qualité des soins et d'optimiser la sécurité des patients

2. Participer à la gestion des ressources allouées aux soins de santé

- 2.1. Répartir les ressources afin d'optimiser les soins aux patients
- 2.2. Mettre en pratique des données probantes et des processus de gestion permettant de dispenser des soins de qualité à un rapport coût-bénéfice approprié

3. Démontrer des habiletés de leadership dans les systèmes de soins de santé

- 3.1. Démontrer des habiletés de leadership afin d'améliorer les soins de santé
- 3.2. Faciliter le changement dans les soins de santé afin d'en améliorer les services et les résultats

4. Gérer la planification de leur carrière, les finances et les ressources humaines au sein de leur(s) milieu(x) professionnel(s)

- 4.1. Établir leurs priorités et gérer leur temps de façon à maintenir un équilibre entre leur pratique médicale et leur vie personnelle

- 4.2. Gérer leur pratique dans leur(s) milieu(x) professionnel(s) et leur carrière
 - 4.2.1. Faire preuve d'une connaissance de la rémunération du médecin, des finances et des ressources humaines dans différents modèles de pratique
 - 4.2.2. Montrer une connaissance des éléments liés à la gestion d'un cabinet privé, notamment en ce qui a trait à la dotation en personnel, à l'équipement et aux installations, aux pratiques de facturation respectueuses de l'éthique et à la tenue des dossiers des patients
- 4.3. Mettre en œuvre des processus afin d'améliorer leur pratique personnelle

Promoteur de la santé

Définition :

En tant que *promoteurs de la santé*, les dermatologues mettent à profit leur expertise et leur influence en œuvrant avec des collectivités ou des populations de patients en vue d'améliorer la santé. Ils collaborent avec ceux qu'ils servent afin d'établir et de comprendre leurs besoins, d'être si nécessaire leur porte-parole, et de soutenir l'allocation des ressources permettant de procéder à un changement.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Répondre aux besoins d'un patient en défendant, avec celui-ci, ses intérêts au sein du milieu clinique et à l'extérieur de celui-ci

- 1.1. Collaborer avec le patient et sa famille afin de prendre en compte les déterminants de la santé qui le concernent et qui limitent son accès aux services de santé ou aux ressources dont il a besoin
 - 1.1.1. Cerner les obstacles à l'accès aux soins de santé et aux traitements
 - 1.1.2. Aider les patients et les familles à obtenir l'accès aux prestations, aux ressources et aux médicaments
- 1.2. Collaborer avec le patient, sa famille et ses proches aidants afin d'aider le patient à modifier ses comportements et à adopter de saines habitudes de vie
 - 1.2.1. Reconnaître les principaux déterminants de la santé prédisposant à des maladies cutanées
 - 1.2.2. Conseiller les patients sur l'importance de prendre la responsabilité de leur propre bien-être
- 1.3. Aborder la prévention de la maladie, la promotion et le maintien de la santé dans les échanges avec chaque patient

2. Répondre aux besoins des collectivités ou des populations servies en collaborant avec celles-ci pour promouvoir d'une manière socialement responsable des changements systémiques

- 2.1. Collaborer avec des collectivités ou des populations afin de caractériser les déterminants de la santé qui s'appliquent à celles-ci

- 2.1.1. Identifier les facteurs de risque et les populations à risque de maladie cutanée
- 2.2. Améliorer la pratique clinique en appliquant un processus d'amélioration continue de la qualité à des activités de prévention de la maladie et de promotion et maintien de la santé
- 2.3. Participer à une initiative d'amélioration de la santé dans une collectivité ou une population qu'ils servent
 - 2.3.1. Appliquer leur connaissance des activités, des rôles et des fonctions des ressources communautaires et des groupes de soutien aux patients

Érudit

Définition :

En tant qu'*érudits*, les dermatologues font preuve d'un engagement constant envers l'excellence dans la pratique médicale par un processus de formation continue, en enseignant à des tiers, en évaluant les données probantes et en contribuant à l'avancement de la science.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

- 1. S'engager dans l'amélioration continue de ses activités professionnelles par un processus de formation continue**
 - 1.1. Élaborer, mettre en œuvre, suivre et réviser un plan personnel d'apprentissage en vue d'améliorer la pratique professionnelle
 - 1.2. Identifier les occasions d'apprentissage et d'amélioration en évaluant périodiquement leur rendement d'une manière réflexive à l'aide de diverses données internes et externes
 - 1.3. Participer à l'apprentissage en collaboration afin d'améliorer constamment leur pratique personnelle et de contribuer à l'amélioration collective des pratiques
- 2. Enseigner aux étudiants, aux résidents, à d'autres professionnels de la santé et au public**
 - 2.1. Reconnaître l'influence que peut avoir un modèle de rôle et les effets des curriculums formel, informel et caché sur les apprenants
 - 2.2. Favoriser un environnement d'apprentissage sécuritaire et respectueux
 - 2.3. Veiller à ce que la sécurité des patients soit assurée quand les apprenants participent aux soins
 - 2.4. Planifier et mener des activités d'apprentissage
 - 2.5. Fournir une rétroaction afin d'améliorer l'apprentissage et le rendement
 - 2.6. Évaluer les apprenants, les enseignants et les programmes selon les principes pédagogiques

3. Appliquer les données probantes disponibles dans leurs activités professionnelles

- 3.1. Reconnaître l'incertitude et les lacunes dans les connaissances à l'occasion des activités cliniques ou professionnelles d'autre nature, et formuler des questions ciblées afin d'y apporter des solutions
- 3.2. Trouver, sélectionner et parcourir les ressources ayant fait l'objet d'une évaluation préalable
- 3.3. Évaluer de façon critique l'intégrité, la fiabilité et l'applicabilité de la recherche et de la littérature dans le domaine de la santé
 - 3.3.1. Évaluer de façon critique des sources d'information alternatives et non universitaires pouvant être accessibles ou promues auprès des patients et des professionnels de la santé
- 3.4. Intégrer les données probantes à la prise de décision dans la pratique

4. Contribuer à la diffusion et à la création de savoirs et de pratiques applicables à la santé

- 4.1. Faire preuve d'une compréhension des principes de la recherche et de l'enquête scientifiques, de même que du rôle des données probantes issues de la recherche sur les soins de santé
- 4.2. Reconnaître les principes éthiques de la recherche et les intégrer dans l'obtention d'un consentement libre et éclairé de la part du patient, et évaluer les avantages et risques possibles de cette recherche pour lui, en portant une attention particulière aux populations vulnérables
- 4.3. Contribuer aux travaux d'un programme de recherche
- 4.4. Poser des questions de recherche pertinentes et choisir les méthodes appropriées pour y répondre
- 4.5. Résumer et communiquer à d'autres professionnels et au grand public, y compris le patient, sa famille et ses proches aidants, les résultats de recherches et enquêtes scientifiques pertinentes

Professionnel

Définition :

En tant que *professionnels*, les dermatologues ont le devoir de promouvoir et de protéger la santé et le bien-être d'autrui, tant sur le plan individuel que collectif. Ils doivent exercer leur profession selon les normes médicales actuelles, en respectant les codes de conduite quant aux comportements qui sont exigés d'eux, tout en étant responsables envers la profession et la société. De plus, les médecins contribuent à l'autoréglementation de la profession et voient au maintien de leur santé.

Capacités et manifestations : Les dermatologues sont capables de...

1. Démontrer un engagement envers le patient par l'application des pratiques exemplaires et le respect des normes éthiques

- 1.1. Agir et se comporter selon les règles déontologiques de la profession médicale, reflétant l'honnêteté, l'intégrité, l'humilité, l'engagement, la compassion, le respect, l'altruisme, le respect de la diversité et du secret professionnel
 - 1.1.1. Appliquer sa connaissance de la divulgation appropriée en lien avec les intérêts de tierces parties, comme les employeurs, les compagnies d'assurance ou les représentants légaux
- 1.2. Se vouer à l'excellence dans tous les aspects de la pratique
- 1.3. Reconnaître les problèmes éthiques qui surgissent dans la pratique et y répondre adéquatement
- 1.4. Reconnaître et éviter les conflits d'intérêts
- 1.5. Se comporter de manière professionnelle lors de l'utilisation des outils technologiques de communication

2. Démontrer un engagement envers la société en reconnaissant et en respectant ses attentes en matière de soins de santé

- 2.1. Assumer leur responsabilité envers les patients, la société et la profession en répondant aux attentes de la société à l'endroit des médecins
- 2.2. Faire preuve d'engagement à l'égard de la sécurité des patients et de l'amélioration de la qualité

3. Démontrer un engagement envers la profession par le respect des normes et la participation à l'autoréglementation de la profession

- 3.1. Se conformer au code de déontologie, au code d'éthique, aux normes de pratique et aux lois régissant l'exercice de la médecine
- 3.2. Reconnaître les comportements non professionnels et contraires au code de déontologie et au code d'éthique des professionnels de la santé et y réagir
- 3.3. Participer à l'évaluation de pairs et à l'élaboration des normes

4. Démontrer un engagement envers la santé et le bien-être des médecins afin de favoriser la prestation de soins optimaux aux patients

- 4.1. Démontrer une conscience de soi et gérer les facteurs pouvant influencer leur bien-être et leur rendement professionnel
- 4.2. Gérer les exigences personnelles et professionnelles pour une pratique durable tout au long du cycle de vie professionnelle
- 4.3. Promouvoir une culture favorisant l'identification des collègues en difficulté et offrant un soutien et une réponse à leurs besoins

COMPÉTENCES EN DERMATOLOGIE (2022)

Ce document doit être revu par le Comité de spécialité en dermatologie d'ici le 31 janvier 2024.

Rédigé – Comité de spécialité – juin 2021

Approuvé – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – juillet 2021